

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20200827-06



Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

24

Total votants:

24

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 AOUT 2020 à 12H00

Date de la convocation : 21 août 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 Août 2020 à 12 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Rachel BOURNIER, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DU PAYS DE COURPIERE 2016-2021 DEMANDES DE CONTRIBUTIONS

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes du Pays de Courpière ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Regu le 11/09/2020

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG du Pays de Courpière, la Communauté de communes a reçu 16 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Catherine CHAZELAS	Augerolles	15 402,10 €	10 % (précarité énergétique)	1 540,00 €
André QUINQUANDON	Augerolles	14 792,40 €	10 % (précarité énergétique) + 1 500 € (chaudière bois)	2 979,00 €
Françoise CHABROL	Augerolles	16 787,00 €	10% (précarité énergétique) + 10% (autonomie)	1 679,00 €
Jean-Pierre MONTCRU	Courpière	8 047,00 €	10% (précarité énergétique)	805,00€
Manuel MORONES	Courpière	7 379,00 €	10 % (précarité énergétique)	738,00 €
Saïd CHERIFI	Courpière	13 122,00 €	10% (précarité énergétique)	1 312,00 €
Bettina BLANC	Courpière	12 031,92 €	10% (précarité énergétique)	1 203,00 €
Monique ROUVET	Courpière	30 000,00 ®	10% (précarité énergétique)	2 000,00 €
Donato et Maria NAVATTA	Courpière	19 144,00 €	10% (précarité énergétique)	1 914,00 €
Carine GIRAL	Courpière	18 4586,88 €	10% (précarité énergétique)	1 846,00 €
Michelle ROBERT	Courpière	7 443,00 €	10% (précarité énergétique)	744,00 €
Robert HAROUTIOUNIAN	Courpière	4 979,00 €	10% (autonomie)	498,00 €
Pierrette OJARDIAS	Néronde- sur-Dore	4 947,35 €	10% (autonomie)	495,00 €
Sophie ANGELY	Olmet	21 860,27 €	10 % (précarité énergétique) + 1 500 € (chaudière bois)	3 500,00 €
Benoît CARTON	La Renaudie	5 862,85 €	10% (autonomie)	586,00 €
Annie BONNEMOY	Sauviat	8 415,00 €	10% (précarité énergétique)	842,00 €
Rachel BOURNIER	Sauviat	4 216,20 €	10% (précarité énergétique)	878,00 €
TOTAL		212 886,24 €		23 559,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• Approuve l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus pour un montant de 23 559,00 euros,



AR PREFECTURE

063-200070712-20200827-DBC20200827_06-DE Regu le 11/09/2020

.....

• Autorise le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS: 24

Membres présents : 24

Non-participation:

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24 Abstentions :

Pour: 24

Contre:

Pour ampliation certifiée conforme, Le Président,

> Tony BERNARD, Maire de Châteldon

AR PREFECTURE

063-200070712-20200827-DBC20200827_06-DE

Regu le 11/09/2020